

RAPPORT N° 02/6-08
au Conseil Municipal

OBJET

**AFFECTION DU RESULTAT DES EXERCICES 2000 ET 2001
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002**

BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES

L'exécution du Budget des exercices 2000 et 2001 des Affaires Funéraires (cimetières et Crématorium), telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part, a fait apparaître :

- un excédent pour l'exercice 2000 de	50 857,71 €	(333 604,72 F),
- un excédent pour l'exercice 2001 de	60 793,72 €	(398 780,67 F),
soit un total de	111 651,43 €	(732 385,39 F).

Toutefois, il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du Budget de ces exercices d'une part, ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part (plaques de marbre pour le Columbarium et annulations de titres sur les exercices antérieurs).

Cet excédent résulte essentiellement des subventions versées par la Commune au Budget Annexe des Affaires Funéraires, dans la perspective d'un déficit éventuel suivant un coût prévisionnel des inhumations et crémations, calculé sur la base théorique de décès à traiter.

L'ajustement de prix d'inhumations a permis d'atteindre l'équilibre dépenses/ recettes.

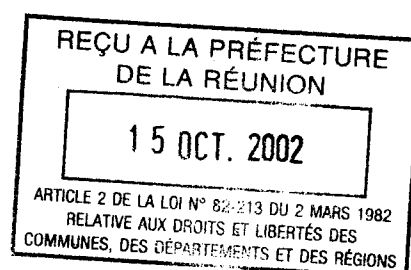
Le Budget Supplémentaire 2002 apparaît en équilibre d'un Euro (1 €) en recettes, dû à l'arrondi de conversion Francs/ Euros. Pour mémoire, au BP 2002 les dépenses étaient supérieures d'un Euro (1 €) aux recettes. L'équilibre est donc réalisé sur les deux exercices.

En conséquence, je vous propose d'affecter les excédents, soit la somme de CENT ONZE MILLE, SIX CENT CINQUANTE-ET-UN EUROS, QUARANTE-TROIS CENTIMES (111 651,43 €) au Budget communal.

Je vous demande, par ailleurs, d'approuver le Budget Supplémentaire 2002 des Affaires Funéraires tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES 2000 ET 2001
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002**

BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre SERVEAUX, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions - Vie Familiale, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

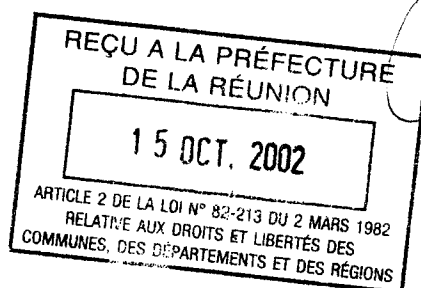
Adopte la proposition d'affectation au Budget communal du résultat des exercices 2000 et 2001 du Budget Annexe des Affaires Funéraires.

ARTICLE 2

Adopte le Budget Supplémentaire 2002 / Annexe Affaires Funéraires, tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS
AFFAIRES FUNERAIRES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2002

Section de Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES					
N° Chap	N° Compte et libellé de la dépense	Inscriptions budget primitif	Budget supplémentaire 2002		N° Chap	N° Compte et libellé de la dépense	Inscriptions budget primitif	Budget supplémentaire 2002		
			Report	Proposition				Report	Proposition	
			Total	Total				Total	Total	
002	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTE				002	EXCEDENT ANTÉRIEUR REPORTE		111 651,43		111 651,43
80	ACHATS	53 962,00	2 300,00	55 962,00	70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE	216 782,00		5 301,00	222 083,00
	602 achats stockés	6 174,00	2 300,00	8 474,00		706 prestations de service	144 674,00		5 301,00	149 975,00
	6022 Fournilures consommables	6 174,00	2 300,00	8 474,00		706110 Prestations de service	31 709,00		1 500,00	33 209,00
	602221 Prod. d'entretien pr cimetièr	305,00		305,00		706111 Prestations crémation résidents	30 490,00			30 490,00
	602222 Prod. D'entretien pr crématorium	3 049,00		3 049,00		706112 Prestations crémation non résidents	45 735,00			46 735,00
	602241 Fournit. De magasin pr cimetièr	1 067,00		1 067,00		706121 Prestations colombarium résidents	6 098,00		1 000,00	6 098,00
	602242 Fournit. De magasin pr crématorium	1 067,00		1 067,00		706122 Colombarium urnes non résidents	6 098,00		1 800,00	7 898,00
	602251 Fournit. De bureau pr cimetièr	305,00	2 300,00	3 367,00		70613 Casiers frigorifiques résidents	12 196,00		0,00	12 196,00
	602252 Fournit. De bureau pr crématorium	381,00		381,00		706131 Casiers frigorifiques non résidents	2 287,00			2 287,00
	606 achats non stockés de matières et fournitures	47 488,00	0,00	47 488,00		70614 Prestations chambre funéraire	6 098,00		1 001,00	6 098,00
	6061 Fournilures non stockables	43 677,00	0,00	43 677,00		706141 Prestations chambre funéraire non résidents	3 811,00		0,00	4 812,00
	60611 Fournit. Non stockables pr cimetièr	381,00		381,00		70615 Jardin souvenir	152,00		0,00	152,00
	60612 Fournit. Non stockables pr crématorium	40 247,00		40 247,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 108,00		0,00	72 108,00
	60660 Carburant	3 049,00		3 049,00		771 produits exceptionnels sur opération de gestion	72 108,00		0,00	72 108,00
	6068 Autres matières et fournitures	3 811,00	0,00	3 811,00		77150 Subvention d'équilibre cimetièr	0,00			0,00
	60681 Autres mat. Et Fournit. Cimetièr	3 049,00		3 049,00		77151 Subvention d'équilibre crematorium	72 108,00			72 108,00
	60682 Autres mat. Et Fournit. Crématorium	762,00		762,00						
81	SERVICES EXTERIEURS	9 147,00	0,00	9 147,00						
	615 Entretien et réparations	9 147,00	0,00	9 147,00						
	6156 Maintenance	9 147,00	0,00	9 147,00						
	61562 Maintenance crématorium	9 147,00	0,00	9 147,00						
	617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00						
82	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	153 974,00	0,00	153 974,00						
	621 Personnel extérieur au service	137 204,00	0,00	137 204,00						
	6218 Personnel extérieur	137 204,00	0,00	137 204,00						
	6218 Personnel affecté par la collectivité	137 204,00	0,00	137 204,00						
	626 Frais postaux et frais de télécommunications	7 623,00	0,00	7 623,00						
	6262 Frais de télécommunications	7 623,00	0,00	7 623,00						
	62621 Frais de télécommunications cimetièr	2 287,00	0,00	2 287,00						
	62622 Frais de télécommunications crématorium	5 336,00	0,00	5 336,00						
	628 Divers	9 147,00	0,00	9 147,00						
87	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	114 651,43	114 651,43						
	671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00						
	6715 Subventions accordées	0,00	114 651,43	114 651,43						
	6718 Autres charges exceptionnelles sur opération d	0,00	3 000,00	3 000,00						
TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE			116 951,43	333 734,43	TOTAL DES RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE			111 651,43	5 301,00	333 734,43
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT					DEFICIT DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL GENERAL			116 951,43	333 734,43	TOTAL GENERAL			111 651,43	5 301,00	333 734,43

ARRETE DES SIGNATURES

* 4 votes par fraction .

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour
contre
abstentions

(Vertical text, possibly a stamp or signature)

Date de convocation du Conseil Municipal
27/09/2002.

Présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le **04 octobre 2002.**

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en sixième séance annuelle,
A Saint-Denis, le **04 octobre 2002.**

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

(Area containing multiple handwritten signatures and scribbles)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

15 OCT. 2002

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 83-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002
Budget Annexe des Affaires Funéraires

[Handwritten signatures and scribbles, including names like 'Planche', 'Zaly', 'Pamell', 'Baly', 'Hébert', 'Garcia', 'Luis', 'Baly', 'Hébert', 'Garcia', 'Luis', 'Baly', 'Hébert', 'Garcia', 'Luis']

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
15 OCT. 2002
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Fait à Saint-Denis, le

V E L L E D E



**S A I N T
D E N I S**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Hôtel de Ville, le **27 SEP. 2002**
LE MAIRE DE SAINT-DENIS

**Secrétariat
du Conseil Municipal**

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2002
727/2002 / GLS / HP / CF

Madame, Monsieur,
Chère (Cher) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- l'Ordre du Jour -dont Avis des Commissions-,
- les Rapports et projets de Délibérations -dont annexes éventuelles y relatives-,

(au total, CINQ FASCICULES RELIES -1/5 à 5/5-)

qui seront soumis à votre examen lors du CONSEIL MUNICIPAL réuni en SIXIEME SEANCE ANNUELLE

le VENDREDI 4 OCTOBRE 2002, à 15 h 00,
en la Salle Polyvalente de l'Hôtel de Ville.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chère (Cher) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**

